L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 14 MAI 1881.

PAR C. E. GIRARDEY

Vente judiciaire de propriétés améliorées et de terrains aux sixième district, sur la rue du Canal.

Deux maisons sur la rue St-Joseph, entre St Charles et Carondelet.

Cottage en bois et trois terrains sur la rue Bienville, en face de l'Asile du Bon Pasteur.

Succession de feue Mme Rebecca F. Hoyle.

No 1250 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 25 avril 1881, rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 202, rue St-Joseph, dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Cercle de Tivoli, Promenade Triton ou Delord et Carondelet. Le dit lot est connu comme le lot E, sur un plan de A. DeArmas, arpenteur, en date du 2 février 1871 et déposé en l'étude de G. LeGardeur, notaire, et aussi comme le No 2 par Pilié et Depouilly, en date du 16 avril 1866, dont une copie est annexée à un acte en date du 3 mai 1866, pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan ; le dit lot mesure 25 pieds sur la rue St-Joseph, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes. La propriété est en face de la résidence de M. Thos. L. Bayne et John Finney.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent à la susdite propriété décrite, et désigné par les numéros Municipaux 204 et 206 de la rue St. Joseph. Le dit lot est connu sur le susdit plan comme lot J, et mesure 28 pieds de face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 87 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre qui s'amélioreront rapidement, situés, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois. Les dits lots sont contigus et sont désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sur le plan. Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 136 pieds 3 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds de face rue du Canal, sur 156 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 forme un triangle mesurant 55 pieds 8 pouces et 7 lignes de face rue du Canal, 153 pieds de profondeur sur la limite du côté de la rue Broad, et 163 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur la limite opposée. Ces terrains sont d'une grandeur exceptionnelle. La terre est haute et le voisinage est embelli par plusieurs belles maisons d'habitation de construction récente. Cette admirable bâtisse est sur un site des plus désirables et qui promet le plus comme placement, sur notre Grand Boulevard Central. Ils seront vendus séparément.

4—Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Bienville, Docane, Broad et Dorgenois désignés par les Nos 7, 8 et 9, mesurant, chacun, 29 pieds 8 pouces et 4 lignes de face rue Bienville, sur 122 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois commode, écurie, etc.

La propriété est en face de l'Asile du Bon Pasteur et on s'y rend par le char à cheval de la rue du Canal et par le char à vapeur de la ville et du lac rue Bienville et rue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur portant les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an ; 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets ; les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et déposera 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur, sur le prix d'achat au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Saml. Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

26avril—30 7, 14; 21, 28

Maison de résidence d'Eté agréable à la Baie St. Louis, Miss.

La propriété Wolkart, juste au-de-là des limites du village de Shieldsboro, avec wharf, Cabane-à-bain et jardin.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique :

Cette charmante villa maritime et maison de plaisance, propriété de J. Wolkart, à la Baie St Louis, Miss., juste au-de-là des limites du village de Shieldsboro et située dans un des endroits les plus pittoresques de cette ville de plaisance populaire. Un chemin coquillé passe devant la propriété ; celle-ci a une façade de 225 pieds sur le Golf du Mexique et la Baie St. Louis et s'étend à l'intérieur, entre lignes parallèles, à 1000 pieds durant laquelle elle a une profondeur de 50 pieds sur une largeur aussi de 50 pieds sur chemin de fer, puis une largeur de 50 pieds sur 40 arpents de profondeur de la façade. Les améliorations sont excessivement bien construites : Un cottage de résidence en bois avec galeries de avant et derrière, corridor central, 4 grandes chambres, salle à manger, office, cuisine, chambre à repasser le linge, remise, poulailler.

Aussi deux cottages en bois détachés du cottage principal, avec galeries de devant et deux chambres dans chacun, une citerne en briques souterraine, contenant 11,000 gallons, jardins de devant et de côté, ombragés d'arbres et couverts d'une verdure luxuriante, un long wharf et une cabane à bains en excellent état. Cette propriété est une des plus agréablement situées à la Baie, à moins de deux heures de distance de la ville, à bas prix de voyage et avec des avantages d'écoles, garçons et filles, églises, marchés, etc.

Conditions—1/2 comptant au gré de l'acheteur et le reste à un an de crédit à 8 0/0 d'intérêt par an ; police d'assurance et toutes les autres clauses usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé comptant pour assurer la vente au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur. 9mai—3,4,5,6,7,8,14 au 21

Vente par ordre de Cour d'une grande bâtisse en briques à quatre étages, admirablement bien située et convenable pour manufacture.

La vieille maison des marins "Seamen's House & Sugar Refinery, au coin nord-ouest des rues Nouvelle Levée et Erato, au centre des Presses à coton et à proximité des grandes gares de chemins de fer et du fleuve.

Succession de feu F. DelBondio, No 2707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un décret de l'Honorable F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section "C," en date du 2 mai 1881, rendu dans l'affaire ci dessus, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Tout le morceau de terre formant le coin nord-ouest des rues Nouvelle-Levée et Erato, dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Erato, (ci-devant Suzette) et Clio, (ci-devant Gaiennié) et situé dans le Premier District de cette ville et faubourg Delord. Le dit morceau de terre est désigné par le No 1, sur un plan dressé par Jos. H. Pilié, ci-devant voyer de ville, en date du 4 mars 1848, annexé à un acte passé pardevant Théo Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 28 avril 1848, d'après lequel le dit terrain ou morceau de terre mesure 80 pieds, mesure française, de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur et façade rue Erato, 4. 150 pieds entre lignes parallèles.

Avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant une grande bâtisse solidement construite en briques à quatre étages admirablement bien située et convenable pour manufacture.

Cette propriété est située en face la grande Presse Internationale, au milieu de deux ou trois dépôts du chemin de fer St Louis, Chicago et Pacifique, et près du fleuve et mérite l'attention des capitalistes et des spéculateurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acheteur, et la balance à un et deux ans de crédit payables en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 d'intérêt par an, 5 0/0 d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication ; un dépôt entre les mains de l'encanteur de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication sera exigé pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Joe Cohn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3,7,14 21,28—4 juin

VILLA MARITIME A LA BAIE ST. LOUIS A l'Encan.

La belle propriété de Madame Louis Gagnet, près de Nicholson Avenue,

Ayant 200 pieds de face à la Baie ou au Golfe, sur 2000 pieds de profondeur.

Avec un magnifique bosquet d'orangers, d'autres arbres donnant de l'ombrage et Ever Green.

Pour le confort et le bon voisinage, cette propriété n'a pas de supérieure, placée qu'elle est dans la

Partie la plus aristocratique et la plus agréable de la Baie.

La résidence, les dépendances et la cabane à bain sont dans un excellent état et

Prêts pour une occupation immédiate, Sera vendue à l'encan,

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles aux conditions et termes suivants : Moitié ou tout comptant, au choix de l'acquéreur et le reste à un an de crédit en un billet garanti spécialement par hypothèque et le privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance. Le titre est parfait et le transfert se fera libre de toutes charges.

Acte de vente pardevant A. Hero notaire et commissaire pour l'Etat du Mississipi, aux frais de l'acquéreur.

5 mai—5, 6, 7, 8, 14 à vente.

Un charmant cottage avec vaste terrain et jardin, rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, près des résidences de MM. Bignon, Armand et Beer.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles il sera vendu à l'encan.

Cette belle résidence cottage rue Washington, à la jonction de la rue Esplanade, entre les rues Cinquième et Sixième, dans l'îlet borné par les rues Washington, St Jean-Baptiste, Cinquième et Sixième. Les terrains s'étendent de la rue Washington à la rue Sixième et les dimensions sont conformes au plan. La propriété est en bon ordre et à proximité de la ligne de chars de la rue Esplanade et dans un des quartiers les mieux améliorés de la partie inférieure de la rue de l'Esplanade.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an ou à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, le paiement garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et déposera 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1 mai—7,8,14 à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE JUDICIAIRE DE Propriétés améliorées dans le Deuxième District coin N.-O. des rues Canal et Dorgenois.

Une résidence en briques rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe.

Succession de feue Gurgunda Duscher, décédée, épouse de Louis Ruch.

No 2868—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1881 et rendu dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Trois certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Dorgenois et Douane, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1844, déposé comme plan No 29 du livre de plans No 3, dans l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, conformément auquel plan les lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Canal sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Dorgenois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant la résidence en bois à 2 étages désignée par le No 509 Canal.

2° Un certain lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St-Philippe, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage. La bâtisse est désignée par le No 296 de la rue Dauphine.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets et ils devront en outre assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent en comptant sur le montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

16avril—16,23,30—7,14,21mai,

PAR ALBERT PAUL.

Propriétés dans le Quatrième District.

Succession de Theresa Seiler, veuve de Vehring (ou Vincent) Knecht. No 3071, Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 41 rue Royale, il sera vendu à l'enchère, SAMEDI, 11 juin 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la susdite cour, daté le 5 mai 1881.

1° Deux lots de terre, avec les améliorations, comprenant plusieurs maisons basses en bois, situés dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Neuvième et Huitième. Les dits lots forment l'encoignure des rues Camp et Neuvième, et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Neuvième sur 126 pieds de profondeur.

2° Un lot de terre avec les bâtisses, etc, dans le District, îlet 92, borné par les rues Laurel, Annunciation, Septième et Huitième, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur, désigné par le No 17 et par les numéros municipaux 290 et 292 rue Laurel.

3° Un lot de terre avec les bâtisses, etc, dans le même îlet et District, désigné par le No 18 et mesurant 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Laurel sur 111 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit îlet, désigné par les numéros municipaux 292½ et 294 rue Laurel.

Les susdites propriétés sont admirablement situées, dans le Quatrième District, près des chars, marchés, églises, etc., et rapportent de bons loyers.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, assurance et les clauses usuelles. Les taxes d'Etat dues et exigibles en 1881 devront être payées par l'acquéreur en plus du montant d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Seymour et Kramer, notaires, 72 rue Douane. 8 mai—8 14 21 28, juin 4 11.

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE SYNDIC.

Fonds de marchandises sèches. Levy Bros. vs leurs créanciers.

PAR VINCENT & CO, F. M. Boza, encanteur, il sera vendu, LUNDI, 16 mai 1881, à 10 heures et demie A. M., en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour Civile de District en date du 4 mai 1881, la propriété ci-après décrite, livrée par les insolvables Levy Bros. à leurs créanciers, à savoir :

Le fonds en entier et le contenu des magasins Nos 578 et 580 de la rue des Magasins, consistant en un

Vaste assortiment de marchandises sèches.

Articles de fantaisie et de toilette,

Comptoirs, étagères, installations, etc—Aussi tous les comptes dus aux insolvables Levy Bros.

Conditions : comptant.

8mai—8 14 15 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louis Eugène Ch Riquet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3060—Division B—Attendu que Elezeard C. Drouet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Eugène C. Riquet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

14 mai—14,18,22

Succession de Richard Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 282—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Elisa Behan, tutrice, et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

14 mai—14,18,22

Succession de Mme E. A. Henderson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William H. Henderson, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10mai—10,14,19.

Succession de Robert Moore Hailes et Mme Harriett L. Hailes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3240—Division A—Attendu que Mrs Sarah Lydia Hailes, épouse de James Hailes et James Hailes ont présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Moore Hailes et Mme Harriett L. Hailes, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

5 mai 5,10,14

Succession de Louis Rabaud

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3303—Division —Attendu que P. E. Wilts a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Louis Rabaud, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 mai—10,14,19

Succession de Frank Xavier Haeringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1794—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire du décédé ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10mai—10,14,19

Succession de Samuel Cheppin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 389—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Amelia Cheppin, tutrice naturelle et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 mai—6,11,15

Succession de Mary Breen Levine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3261—Division B—Attendu, que James H. Breen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Mary Breen Levine, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 mai—6,11,15.

Succession de Sam'l Zimmermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3164—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Zimmermann, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 15

Succession de Henry Glaser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,279—Division E—Attendu que Caesar Glaser a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Henry Glaser, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 15

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, actuellement en mains, disponibles et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 54.

27oc—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur rue Port, entre celles Bourgogne et Amour.

Succession de Johanna Muller et Clam Muller sa femme.

No 2647—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet No 9, borné par les rues Craps maintenant Bourgogne, Amour maintenant Rempart, Port et Avenue Lafayette ; le dit lot mesure au pied anglais 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions comptant ; l'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues et payables en 1881. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis de l'acheteur au moment de la vente. Actes de vente pardevant F. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 avril—9,16,23,30—mai 7 14

Propriété de valeur rue Port, entre Royale et Dauphine.

Succession de Williams Blono et sa femme.—No 2414, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 6 avril 1881, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Dauphine, Poète et Royale désigné par le No 13. Le dit lot mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets divisés en coupons garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; l'acquéreur devra payer en sus du prix de l'adjudication le privilège de drainage, s'il est requis de lui, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881. La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur ; 5 pour cent pour honoraires d'avocat seront requis de l'acquéreur en cas de poursuites pour le recouvrement des billets.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, No 16 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour lier la vente. 9 avril—9,16,23,30—mai 7,14

Propriété de valeur et désirable au No 52 de la rue Tolédano.

PAR BEN ONORATO, encanteur, bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tolédano, Annonciation, Laurel et l'Avenue de la Louisiane, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tolédano, sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 12 mois de crédit pour billet spécialement garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente, et l'acquéreur devra assumer en sus du prix de son adjudication, les taxes de 1880 et 1881.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John T. Coffey, notaire, No 24 Passage de la Bourse. 7 mai—7 au jour de la vente.

Deux propriétés foncières de valeur No 142 rue des Remparts et No 443 rue Craps.

Succession de Nicholas Quiazzaro.

No 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux, No 45, rue Royale—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, le 5 et signé le 18 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St Pierre et Bourgogne, et mesure (au pied français) 21 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde, et porte le No 142 de la rue Remparts.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No un, dans l'îlet borné par les rues Français, Champs-Elysées Craps et Amour, et mesurant (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Craps, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis et porte le No 443 de la rue Craps.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1881, et paieront au comptant 10 0/0 sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. Cambral, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—7,14 21 mai

Propriété de valeur dans le Second District.

Succession de Vve Mary V. Lefort, née Pitre.

No 2736.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, — Bureau No 45 rue Royale — SAMEDI, le 21 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 14 avril 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste-Anne ; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure 21 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chartres, sur 128 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne plus près de la rue de Chartres, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, puis s'élargit à angle droit 26 pieds 6 pouces, le dit lot a une seconde profondeur de 24 pieds et mesure dans le fond 48 pieds 3 pouces et 7 lignes, au pied américain.

2° Un certain lot de terre situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Chartres, Royale et Ste. Anne, désigné par le No 3, lequel lot de terre mesure 23 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 68 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St. Claude, St. Philippe, Tremé et Dumaine désigné par le No 2, et mesure au pied américain, 32 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue St. Claude, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Quatre lot de terre dans l'îlet No 10, borné par les rues Broad, Septième, Live Oak et Bellechasse, désignés par les Nos 6, 7, 16 et 17. Les lots Nos 6 et 7 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Broad, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne près du lot No 15, et 98 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne plus près du lot No 17. Le lot No 17 mesure 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Septième, sur une profondeur de 98 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne séparant le dit lot du lot No 16 et une profondeur de 89 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne plus près du lot No 18. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dits quatre lots de terre.

5° Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour la propriété foncière, comptant, et en outre l'acquéreur assumera en sus du montant de ses enchères, les taxes dues et exigibles en 1881 et paiera au comptant 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Etienne Laner, notaire, No 12 rue St. Pierre, aux frais des acquéreurs. 16 avril—16,23,30, mai 7,14,21

Résidence de valeur formant l'encoignure des rues Robertson et Columbus.

Succession de Nicholas Daru.

No 185—Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 avril 1881, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Columbus, Robertson et Claiborne, et désigné comme lot numéro un, le dit lot mesure au pied américain, 31 pieds 10 pouces de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 105 pieds et façade à la rue Robertson.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés datés du jour de la vente, portant intérêt de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et l'acte devra contenir la clause de 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour recouvrir le paiement du dit billet ; en billets, la propriété devra être assurée et la police d'assurance transférée à ce créancier notaire.

Acte de vente par devant Marcel T. Ducros, notaire, No 16 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30—mai 7,14,21,28—juin 4.

HENRY N. SIEBRECHT.

49 — RUE ROYALE — 49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODERES.

21 avril—6m.

Brown's Wells.

Ouvert toute l'année.

En comparant l'analyse de ces eaux avec celle d'autres eaux aux Etats-Unis, on verra qu'elles contiennent une combinaison bien plus riche [illegible] Demandes de train à Hazlehurst, Miss., [illegible]

Pension : par jour, $2 ; par semaine, $12 ; par mois, $40.

S. J. MOREHEAD.

28 avril—1m, Dim, Mer, J.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Magasin de valeur en briques à trois étages, rue de la Vieille-Levée, No 7, faisant face à la Douane et vis-à-vis l'entrée de la Poste.

Occupé par M. B. Tremoulet, comme marchand de vin.

Jolie résidence de famille rue des Remparts, No 208, côté Nord.

Magnifique terrain avec bâtisses en briques rue des Remparts, No 219, côté Sud.

Magasin en briques à deux étages, faisant face au Vieux Bassin et formant l'encoignure aux rues St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet.

Une étendue de terre faisant face au Bayou St-Jean.

Vente par ordre de cour.

No 2174—Succession de Madame Mathilde de Morant, veuve de James Hepburn.

1° Les propriétés appartenant à la succession.

2° Les propriétés appartenant en commun à la dite succession ainsi qu'à d'autres parties intéressées avec le consentement des propriétaires.

Les deux propriétés troisièmement et quatrièmement décrites appartenant en commun à la succession ainsi qu'à Mlle Léonie Pichot, laquelle a consenti à la vente de sa moitié indivise par la même occasion.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur, bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1881, les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet, compris entre les rues Remparts, St-Claude, Dumaine et St. Philippe, lequel lot de terre mesure 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble une maison basse en briques No 219, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine basse en briques de plusieurs chambres et d'autres améliorations qui y sont construites.

N. B.—Cette propriété est vendue sujette à un fermage (ground rent) en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à raison de six pour cent d'intérêt par an, sur un capital de $1700. Les dits intérêts sont payables par trimestre à raison de $25.50 par chaque trimestre, faisant un intérêt annuel de $102 sur $1700.

2° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble une jolie résidence à un étage couverte en ardoises avec façade en briques, ayant un corridor d'entrée sur le côté, salle et salon avec porte à coulisse, une chambre à coucher avec cabinet et une autre belle chambre dans la mansarde, cuisine haute en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour carrelée, citerne, water-works, lieux d'aisance, &c.

3° Un autre lot de terre situé dans le Second District, dans le carré d'îlet compris entre les rues Decatur, Dorsière, Douane et Canal, mesurant 19 pieds 2 pouces 1 ligne de face respectivement aux rues Decatur ou Vieille Levée et Dorsière, sur une profondeur d'une rue à l'autre de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, ensemble avec ce magasin de valeur à trois étages No 7 rue Decatur ou Vieille Levée, et occupé par M. B. Tremoulet comme marchand de vin. Lequel magasin est vendu sujet à un bail expirant en septembre 1881, à raison de $75 par mois. La citerne et les tuyaux étant la propriété du locataire ne sont pas compris dans le prix de la vente.

4° Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet compris entre les rues Bassin, St. Claude, St. Pierre et la Promenade Carondelet, lequel lot de terre mesure 55 pieds 9 pouces de face à la rue St. Pierre, 53 pieds de face à la Promenade Carondelet, 43 pieds 3 pouces de face à la rue du Bassin et 47 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, parallèle à la rue St. Claude, ensemble un magasin en briques à deux étages, loué à M. Louis Henry à raison de $30 par mois, avec bail expirant en septembre 1881.

5° Une étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Bayou St. Jean, étant une moitié du côté inférieur d'une terre de trois arpents face au dit Bayou St-Jean, laquelle étendue de terre mesure un arpent et demi de face au Bayou St-Jean, sur une profondeur de 40 arpents, bornée d'un côté par les terres anciennement à François Aymonde, de l'autre côté par les terres de A. Milne et dans le fond par les terres du New Orleans Canal and Banking Company.

Le tout conformément aux plans faits par Arthur de Armas, et déposés à la Bourse pour référence.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec la clause de non aliénando et privilège de vendeur.

Les bâtisses seront maintenues assurées pour un montant raisonnable et les polices d'assurance transférées à l'exécuteur pour la sûreté des porteurs des billets. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets, les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent seront à la charge des acquéreurs.

Les taxes d'Etat dues en 1881, seront assumées par les acquéreurs.

Les acheteurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente par devant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 avril—16,23,30—mai 7,14,21.

Magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus, No 56 rue Royale.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mai 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 16 avril 1881, la propriété suivante appartenant à la dite succession, savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 2, dans le carré d'îlet compris entre les rues Royale, Bienville, Conti et le Passage de la Bourse, mesurant 21 pieds de face à la rue Royale, sur 91 pieds 2 pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces de large sur la rue Bienville ; ensemble un magasin en briques à trois étages avec résidence au-dessus No 56 rue Royale, verandah sur la façade, ayant au rez-de-chaussée un magasin, au premier salon et salle à manger avec porte à coulisse, une chambre à coucher avec cabinet de toilette au second et plusieurs pièces dans la mansarde ; une autre bâtisse en briques à 3 étages, attenante à la maison, de trois chambres avec lieux d'aisance haut et bas, cour pavée en pierres plates, citerne, hydrant, &c.

Cette propriété est louée $50 par mois et est sujette à un bail expirant en —

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, privilège de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec les clauses de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets.

L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, y compris les taxes d'Etat et de ville dues actuellement pour l'année 1881.

Acte de vente pardevant Théo Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 avril—19,23,30, mai 7,14,21.

Succession de Alexandre Barthet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 1936.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 19 mai 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, au marché français, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 5 mai 1881.

Le droit d'occupation et la clientèle de l'étal, No 97 du marché français à la viande.

Conditions—Comptant sur les lieux.

8mai—8,13,19.

PAR A. SELLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive à un long crédit de deux résidences en briques à trois étages et de valeur Nos 16 et 18 rue Dauphine entre celles Canal et Douane.

Williams James Greeves vs Félix Greeves, Tuteur, et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Nos 2475.

PAR ARMAND SELLE, encanteur—Bureaux No 50 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu par l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 mars 1881 et signé le 25 mars 1881, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE situés dans le Second District de cette ville désignés par les lots numéros un et deux dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, d'après un plan fait par Joseph Pilié voyer, daté du 24 novembre 1845, déposé pour référence dans l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire, et ayant au pied américain comme suit à savoir :

Le lot No 1 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes droites et parallèles. Le lot No 2 mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur 129 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue du Canal, qui le divise du lot No 1 puis s'élargit, dans le fond vers la rue du Canal à angle droit 23 pieds 6 pouces, puis s'étendant en profondeur à angle droit une distance de 31 pieds 6 pouces, 73 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté sur la rue de la Douane, le séparant d'une allée ou passage de la même largeur sur 4 pieds de large s'ouvrant sur la rue Dauphine et à l'usage commun du dit lot et d'un autre lot marqué No 3 sur le dit plan. A cette distance se formant à angle droit 7 pieds, puis s'étendant en profondeur à angle droit 24 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du Dr Peniston, puis se formant encore à angle droit 4 pieds 6 pouces 4 lignes, puis s'étendant en profondeur à angle droit 32 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à A. Rivolet, puis se formant encore à angle droit 5 pieds 2 pouces et puis s'étendant en profondeur à angle droit 31 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Veuve Ourrell et 30 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur dans le fond.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à une hypothèque perpétuelle en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cent cinquante piastres.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos 16 et 18 de la rue Dauphine.

Conditions—Un tiers comptant et le reste en billets égaux de un tiers chacun, payable à un et deux ans du jour de la vente. L'acquéreur devra donner des billets à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, paiement garanti par hypothèque et privilège spécial sur la propriété. La propriété devra être assurée pour un montant suffisant, et les polices transférées aux porteurs des billets, [illegible]

L'acquéreur devra en outre assumer le paiement de l'hypothèque loyer accordée par Thomas J. Bedford en faveur de la corporation de ville conformément à un acte passé pardevant M. de Armas, notaire, le 15 octobre 1810, pour garantir le paiement d'un loyer annuel et perpétuel de six pour cent sur deux mille cinq cent cinquante piastres.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Taylor, notaire.

3 avril—9,9,16,30, mai 7,14.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains dans le sixième District A l'encan. A long crédit.

Succession de John et Lydia Henry, consolidé No 2894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 avril 1881, et rendu dans l'affaire consolidée ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Jersey et Laurel, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Jersey et Milan.

2° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Coliseé, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Coliseé, Cadix, Chestnut et Jena, et mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

4° Un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Coliseé, Cadix, Chestnut et Jena et mesurant 56 pieds 8 pouces de face à la rue Cadix, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, avec privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ; les acquéreurs assumeront, en sus du montant de leurs enchères, le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 ; 10 pour cent au comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

27avril—27,30 mai 7,14,21,22,28 jusq date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Quatrième District. A l'Encan à Crédit.

Succession de Mary Anne Kendall.

No 2766—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juin 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessus le 26 avril 1881, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme le No 8 de l'îlet No 216, borné par les rues Première, Deuxième, St Denis et Liberté, mesurant 30 pieds de face à la rue Première sur 100 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 284, borné par les rues Jackson, Joséphine, Ellen ou Liberté, et l'Avenue Fulton, mesurant 36 pieds de face à la rue Ellen ou Liberté, entre les rues Jackson et Joséphine, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain ; le dit lot de terre est formé du fond des lots Nos 1 et 2.

Termes et Conditions.—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront assumer en sus de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. J. Castell, Esq., notaire.

10 mai—10 11,14,21,28, 4 et 11 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence rue Magasins près Jackson, et Magasin, rue Peters, dans le Deuxième District.

Succession de Emile Breaux, No 35,349, Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et Mme Che T. Bollard et son mari et als vs G. A. Breaux jr. un mineur, No 10,790 Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, MARDI 28 mai 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu de deux jugements en partage rendus par les Honorables Juges des Deuxième et Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci dessus, le 21 janvier 1880 et signé le 23 janvier 1880, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur, ci-dessous décrites, à savoir :

1° Cette jolie résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 614 rue Magasins dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Jackson et Philippe. Le terrain mesure 43 pieds de face à la rue Magasins sur 128 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 25 et la moitié du lot No 26 qui forme le coin de la rue Jackson. Cette belle propriété est très jolie et une des plus complètes et des plus agréables de la rue Magasin et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1881.

2° Une portion de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 45 pieds de face à la rue Magasins sur 108 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur, et est composée du lot No 27 et de la moitié du lot No 26 qui est pris du côté de la rue Philippe. Cette propriété est située dans le susdit bail.

3° Le magasin en briques à quatre étages No 37 rue Peters, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peters Clinton, Bienville et Douane, désigné par le No 2 et mesurant 25 pieds 2 pouces et 9 lignes de face à la rue Peters 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur 90 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne supérieure et 88 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté attenant de la rue Peters à la rue Clinton et 89 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne semblable sur le côté inférieur. Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1881.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés vendues, avec la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devra être assurée et les polices transférées aux vendeurs ou détenteurs des billets, et les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés dues et exigibles en 1881.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant William J. Castell, notaire.

26 avril—26,30 mai 7,14,21,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la rue Baronne, dans le quartier du commerce du coton.

Résidences dans la rue du Canal, et propriétés améliorées et vacantes.

Succession de Charles Schmidt.

No 2178—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1881, il sera vendu aux enchères les propriétés suivantes, à savoir :

1. Cette rangée de magasins à quatre étages formant près d'un quart de l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Union et Perdido, désignée comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, et ayant ensemble une façade totale de 100 pieds 1 pouce, 6 lignes à la rue Baronne, sur 100 pieds de profondeur avec façade sur la rue Perdido. Les magasins sont en briques et à un étage et portent les Nos 91 à 97 rue Baronne, et les Nos 45, 47 et 49 rue Perdido.

Cette propriété a toujours été bien louée et est d'un bon rapport. Elle forme la position la plus saillante de l'îlet de terre dans la rue Baronne qui appartient à quelques-uns des FACTEURS DE COTON, les plus riches du Sud, lesquels y ont leurs bureaux. Elle est à une petite distance du magnifique magasin de dry goods de D. H. HOLMES, du THEATRE NATIONAL et des grands établissements manufacturiers de MM. SCHWARTZ & CO. Toute la propriété est louée et donne un beau revenu : elle sera vendue en lots au gré des acheteurs.

2. Trois lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues BARONNE DRYADES, PERDIDO et UNION. Celui de touchant et qui ensemble 96 pieds 5 lignes de face à la rue Perdido sur environ 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une RANGEE DE MAISONS en bois à un étage désignée par les Nos 61 63 et 65 rue PERDIDO. La propriété est toujours louée, elle est dans le voisinage immédiat du marché Poydras, presque sur la ligne de toute rangée de voies ferrées urbaines, et touche aux grandes écuries et est centralisé le commerce des chevaux.

3. Le magasin et maison de résidence en briques à deux étages, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre-Dame, Tchoupitoulas et Magasins, désigné comme terrain No 10, ayant 29 pieds 7 lignes de face à la rue Girod sur 114 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Les améliorations sont avantageuses et se louent toujours bien. La propriété touche à cinq lignes de chars de ville et à toutes les raffineries, fabriques, fonderies et moulins qui constituent la richesse industrielle de cette partie de la ville.

4. Quatre morceaux de terre avec les améliorations dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré. La portion No 1 mesure 42 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Marais et forme le coin des rues Canal et Marais. Elle est maintenant occupée par M. John Hussey et désignée par le No 265 de la rue du Canal.

La seconde portion mesure 21 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la moitié d'une résidence en bois à deux étages et à deux corps de logis désignée par le No 267 de la rue du Canal.

La troisième portion mesure 14 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et touche à la Quatrième Portion qui mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur, ces deux dernières portions formant ensemble le terrain sur lequel est érigée la bâtisse en bois à deux étages et à deux corps de logis Nos 271 et 273 rue du Canal.

Les terrains ci dessus méritent de fixer l'attention de ceux qui cherchent des emplacements sur la rue du Canal. Actuellement ils rapportent un bon revenu, la location est on ne peut plus désirable, et sont dans le voisinage des magnifiques résidences de MM. Kearns et Reichard et faisant presque immédiatement face à celles de Leake & Heine et juste au-dessous des résidences de Mme Moody et du Col. E. B. Norton.

5° Deux lots et améliorations situés à Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Madison et l'Avenue Jefferson, désignés par les Nos 7 et 8, étant le coin de la rue Première et de l'Avenue Jefferson.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna, dans l'îlet borné par l'Avenue Jefferson, les rues Cinquième et Madison et la propriété de Labarre ; ils sont désignés par les Nos 1 à 5.

Cinq lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près de Gretna. Les lots Nos 1 à 5 dans l'îlet No 13 borné par l'Avenue Jefferson, les rues Madison, Seconde et Troisième.

Quatre lots et améliorations situés dans la même ville de Brooklyn, paroisse de Jefferson, près Gretna. Les lots Nos 9, 10, 11 et 13 de l'îlet No 7, bornés par l'Avenue Jefferson, les rues Première, Seconde et Madison.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie de "non aliénando" 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance des améliorations et transfert des polices aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, No 44 Passage de la Bourse.

13 avril—13,16,23,30—mai 7,9,13,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Trois Terrains de choix pour bâtir dans le Troisième District.

Dans la rue Bourgogne ou Craps, entre les rues St Ferdinand et Cotton Press, touchant à la propriété de la Levee Steam Cotton Press.

Terrain 90x155 pieds

Terrain très élevé, récemment entouré, à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai, 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu :

Les trois lots de terre de choix, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne anciennement Craps, Dauphine anciennement Grands Hommes, St Ferdinand et Cotton Press, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 155 pieds, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont bien remblayés, la rue de face est pavée en pierres rondes et touche à la propriété du Levee Steam Cotton Press et est un bel emplacement pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité ; 10 pour cent doivent être payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1881.

13 mai—13,14,15,19,20,21

ANNONCE JUDICIAIRE

LA RESIDENCE EN BOIS A UN ETAGE, coin des rues St-Charles et Conrey.

LE COTTAGE A DEUX CORPS DE LOGIS, Nos 244 et 246 Louisiana Avenue,

Avec deux lots de terre 64x160 pieds, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Succession de D. Paredi, décédé, —ET— Joseph D. Paredi vs. John Paredi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 2765.

A DES CONDITIONS FACILES, A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux, 12 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le jugement rendu le 13 avril 1881 et signé le 19 avril 1881, et l'ordre signé et rendu le 19 avril 1881 dans l'affaire de la succession de D. Paredi et de Joseph D. Paredi vs. son cohéritier John Paredi pour effectuer un partage. Dossier No 2765, à l'encan, il sera vendu :

1° Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanée, Conrey et Sixième, désigné par le No 7 et mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue St-Charles, sur une profondeur et façade à la rue Conrey de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec dépendances en bois occupées par Emile Friesl comme magasin de meubles et contient 4 ou 5 chambres, cave, &c.

2° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par la Louisiana Avenue, les rues St-Charles, Prytanée et Delachaise et désignés par les Nos 13 et 14 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la Louisiana Avenue sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une jolie résidence-cottage à un étage et moitié couverte en ardoises et à deux corps de logis, désignée par les Nos 244 et 246 Louisiana Avenue, et contient de chaque côté 7 chambres avec gaz partout, hangar dans le fond, cave, lieux d'aisance, jardin, rapportant à peu près $40 par mois.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt et les clauses usuelles d'hypothèque spéciale, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et assurance et transfert des polices. 10 pour cent devant être payé au comptant sur les lieux pour lier les ventes.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, No 26 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1881. 20 avril—20,24, mai 1,8,15 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Propriétés de Valeur dans le Premier et Troisième Districts.

Succession de Louise Daly, décédée.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Dossier No 854.

A un Long Crédit—A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, 12 rue Carondelet—SAMEDI, le 14 mai, 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, en date du 22 octobre 1880, Dossier No 854, pour le compte de la succession de Louise Daly, décédée, à l'encan, il sera vendu

Propriétés du Premier District.

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Calliope et Poydras, désigné comme le No 1 mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 3 pouces dans le fond, sur une profondeur et façade sur la rue Calliope de 76 pieds 10 pouces, le tout pieds américains, et le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calliope.

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages No 275 rue Tchoupitoulas et connue comme le "Ledge House," et contient 10 ou 12 chambres, cour pavée, gaz, citerne, etc.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, North Market, Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée désigné comme le lot No 6 et mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages No 58 rue St-Joseph et ayant 6 ou 10 chambres, citernes, etc.

3° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cypress, Florida Landing ou Julia, Johnson et Prieur, désigné comme No 18 et mesurant 27 pieds de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 115 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

Propriétés du Troisième District.

4° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Chartres et Moreau et Royale ci-devant Casacalvo, mesurant 30 pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 60 pieds sur la ligne qui la divise de la propriété qui appartient à présent ou anciennement à Marie J. Prevost, 30 pieds sur la ligne qui la divise de la propriété d'Adelaide Gauchon ou assignés, [illegible] achetée par la défunte de Mary Murphy, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 10 décembre 1874.

Les améliorations consistent en une maison cottage double, façade briquetée entre poteaux, ayant 4 chambres et cuisine de chaque côté, citernes, etc.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1881.

10av—10 17 24 mai 1 8 14

PAR HOEY & O'CONNOR,

Maison de résidence d'été sur les bords du Lac,

Dans le joli bourg de Mandeville.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—LUNDI, le 16 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique—

Un charmant et joli cottage avec tous les meubles et articles de ménage qui s'y trouvent et y appartenant, situé à Mandeville, bâti dans le carré No 25, bis, à environ un demi îlet du lac, et à un îlet du wharf d'atterrissage du bateau à vapeur.

Un morceau de terre composé de quatre parties, d'après les actes, avec titres parfaits, les terrains 25 et 26 mesurent, chacun, 58 pieds 6 pouces de face rue Lafitte, sur 166 pieds 8 pouces de profondeur, mesure française, et les terrains adjacents Nos 4 et 5 qui mesurent chacun 30 pieds sur la dite rue Lafitte, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant, en outre du cottage, un wharf nouvellement construit, avec la cabane à bain, un four en briques, une écurie et une remise, sont telles que la propriété se trouve être une des plus attrayantes résidences d'été qui soient maintenant en vente dans notre voisinage.

Conditions—Pas plus d'une moitié comptant, le reste des conditions sera annoncé publiquement à l'époque de la vente, ou antérieurement, si on les demande aux encanteurs.

8 mai—8 au 16

Résidence-cottage à deux corps de logis au coin des rues St-Philippe et Robertson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan.

Cette jolie propriété à deux corps de logis dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Claiborne, ayant un cottage avec mansarde à un étage et à deux corps de logis à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages et une bâtisse dans le fond faisant face à la rue Robertson, maintenant occupé comme un salon de barbe. Le terrain est très grand et l'attention du public est par conséquent appelée au plan que l'on peut maintenant examiner. La propriété rapporte un loyer d'à peu près $400 par an.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit du jour de la vente avec intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, privilège de vendeur, assurance et transfert de la police. L'acquéreur devra assumer en sus de prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur les lieux pour lier la vente.

L'acquéreur de la susdite propriété peut acheter le lot attenant qui est planté en arbres fruitiers et en fleurs, et mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe, sur 100 pieds de profondeur. Les termes et conditions sont les mêmes que ceux ci-dessus.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Eusèbe Bouny, notaire.

8 mai 12,14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le bel et complet ameublement Peintures à l'huile, chandeliers, dans la vaste Maison de résidence, rue Prytanée, coin de la rue Urania

Succession de Mme Anastasia Chism.—No 1973, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet, MARDI 24 mai 1881, à onze heures du matin, sur les lieux, coin des rues Prytanée et Urania, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1881, il sera vendu à l'encan :

Tout l'ameublement de maison et les effets mobiliers dans la belle et vaste résidence située au coin des rues Prytanée et Urania, attenant à la rue Felicity Road, le tout sera vendu en détail conformément à un inventaire enregistré à la Cour et qui sera livré le jour de la vente.

Conditions de la vente, comptant sur les lieux et avant livraison.

4mai—4,7,8,14 à la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de très grande valeur dans le Premier et Second District.

No 167 rue Poydras, entre St-Charles et Carondelet, magasin en briques à quatre étages maintenant occupé par l'entrepôt de meubles de Flynn.

Nos 123 et 125 rue Dryades, entre Poydras et Perdido. Deux magasins en briques à trois étages.

No 103 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon. Belle résidence de famille en briques et à trois étages.

No 212 rue St-Louis, entre Tremé et Marais. Bâtisses en briques à deux étages.

No 110 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse, maintenant occupé par les écuries de Mack.

Nos 21 et 23 rue St-Philippe, entre Decatur et Chartres. Bâtisses en briques à trois étages.

Nos 97 et 99 rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis. Deux bâtiments en briques à deux étages.

No 266 rue des Remparts, entre Hôpital et Ursulines. Magnifique résidence, avec jardin, à deux étages, pour famille.

Succession de Veuve Hypolite Chrétien, No 2636—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 4 juin 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 28 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, St-Charles et Carondelet, désigné par le No 30 sur un plan dressé par Eggleston et A. Hedin, ingénieurs civils, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 13 de son livre de plans. Le dit lot mesure, au pied américain, 26 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 102 pieds 3 pouces et 6 2/5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1 du dit plan, et de 102 pieds 4 pouces sur le côté de l'autre ligne. La dite propriété a été achetée par la dite Veuve Chrétien de John Hoey, le 11 avril 1848, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire.

Les améliorations consistent de ce magasin en briques bien bâti à 4 étages, couvert en ardoises, avec façade en fer au premier étage, connu comme le No 167 de la rue Poydras et occupé par H. Flynn comme dépôt de meubles, ayant un auvent couvrant la banquette dans toute sa largeur, cour dans le fond avec hangar, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa, Penn, Poydras et Perdido, et mesurant, mesure américaine, 40 pieds de face rue Philippa, maintenant Dryades, sur une profondeur de 130 pieds, laquelle propriété fut acquise de André Castille, par la dite Veuve Chrétien, par un acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire en cette ville, et enregistré au bureau des transferts de cette ville, dans le livre 60, folio 252, le 30 novembre 1852.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à trois étages couvertes en ardoises, ayant chacune, au premier étage, une grande chambre convenable pour magasin et au second, 2 grandes chambres, corridor, escalier, galerie de derrière, et balcon en fer donnant sur la rue. Au troisième étage, 2 grandes chambres, corridor, galerie de derrière et escalier, attenante à la bâtisse principale, une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, ayant deux grandes chambres et un cabinet au premier étage, et au second étage 3 chambres avec galerie, citerne, lieux d'aisance, hydrant, cour carrelée, grande cour de derrière, etc, portant les Nos 123 et 125 rue Dryades, le No 125 étant maintenant occupé par un salon de barbier.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Bourbon, Dauphine et Toulouse, et ayant au pied français 40 pieds de face à la rue St. Louis, sur une profondeur de 90 pieds. Laquelle dite propriété fut acquise par la dite Vve Chrétien de Amédée Ducatel par un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 19 avril 1840.

Les améliorations comprennent cette belle résidence à trois étages, bien faite et solidement construite, recouverte en ardoises, avec grande verandah en fer à chaque étage, connue comme le No 103 de la rue St-Louis, et contenant au 1er étage une belle entrée avec marches en granit, grand corridor et vestibule fermé avec escalier, beaux salons à arche avec colonnes genre corinthien, cheminées en marbre et allée de côté abritée ; au 2d étage 3 grandes chambres à coucher avec cheminées en marbre un corridor avec escalier, et au troisième étage 3 chambres avec vestibule, cabinet et escalier. Reliée à la bâtisse se trouve une bâtisse en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage une chambre à bain cave cuisine, chambre à laver, au 2d étage deux chambres et chambre à bain, avec galerie de côté et escalier, et au 3me étage 3 chambres et galerie, lieux d'aisance à chaque étage, cave double, hydrant, cour et allée pavées, gaz partout, &c.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Conti, Tremé et Marais et désigné par le No 11 sur un plan dressé le 22 mars 1850 et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St-Louis sur 128 pieds de profondeur s'étendant jusqu'à une allée allant à d'autres lots et traversant de la rue Tremé à la rue Marais.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec mansarde recouverte en ardoises, désignée par le No 212 rue St-Louis et ayant au premier étage 2 salons avec portes à coulisse et cheminées en marbre et une grande salle à manger sérée au 2me étage, 3 chambres et vestibule et 2 chambres dans les mansardes. Reliée au corps principal de bâtisse se trouve une bâtisse à deux étages recouverte en ardoises, contenant 3 chambres et lieux d'aisance à chaque étage avec galerie, [illegible] au 2me étage, cour briquetée, cave, hydrant, etc. Le devant de la maison est orné d'un balcon et recouvert.

5° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, et mesurant mesure française, 40 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par le défunt de Jean César Schmidt conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le 24 avril 1856.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage couverte en ardoises, connue depuis nombre d'années comme les écuries de Mack, et portant le numéro municipal No 110 rue Remparts.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Chartres et Vieille-Levée, maintenant Decatur, et mesurant chacun 22 pieds 9 pouces et 7/8 de pouce de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 127 pieds 10 5/8 pouces plus ou moins.

Laquelle propriété fut acquise par la dite Mme veuve Chrétien de Jules Mossy et J. B. Mauran, conformément à deux actes séparés passés pardevant Félix Grima notaire, le 20 mars 1845.

Les améliorations comprennent sur chacun des dits lots une résidence en briques à trois étages, recouverte en ardoises, contenant au premier étage un magasin et corridor avec escalier, et au second et au troisième étage, 3 chambres et corridor et un balcon en fer faisant face à la rue. Au second étage, relié au corps principal du bâtiment, se trouve une bâtisse en briques à deux étages, contenant trois chambres et lieux d'aisance à chaque étage, et une galerie de côté au second étage, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

Ces propriétés portant les numéros municipaux 21 et 23, rue St-Philippe.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Louis et Conti, et mesurant au pied français, 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite veuve Chrétien de Pierre Evanali Laurans, conformément à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, le 16 avril 1860.

Les améliorations comprennent deux maisons en briques à deux étages, désignées par les Nos 97 et 99 rue Bourgogne et contenant chacun au premier étage, deux salons avec portes à coulisse et cheminées en marbre et manteaux de cheminées en granit et deux chambres à coucher, avec balcon en fer et galerie de côté au deuxième étage ; relié au corps principal se trouve une cuisine à deux étages recouverte en ardoises, contenant à peu près six chambres avec galerie de côté et lieux d'aisance à chaque étage, aussi, dans le fond du terrain et séparé des autres lots se trouve une maison en briques à deux étages, recouverte en ardoise contenant une grande chambre ouverte au premier étage et une chambre et galerie au deuxième étage, hydrant, cour et allée de côté briquetées.

8° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, et mesurant, mesure française, 40 pieds de face sur la rue des Remparts sur 153 pieds de profondeur. Etant la même propriété acquise par la dite Vve Chrétien, d'Alfred Lemore, par acte passé pardevant Alexandre E. Bienvenu, ci-devant notaire en cette ville, le 13 juin 1868.

Les améliorations consistent en cette maison de résidence bien connue pour famille, en briques à deux étages, couverte en ardoises avec balcon de façade et de côté, portant le No 266 rue des Remparts, ayant au premier étage : corridor, deux salons avec portes à coulisse et manteaux de cheminées en marbre, vestibule, escalier et deux chambres à coucher, et cabinet au second étage ; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, ayant salle à manger, office, cuisine, chambre à laver et à repasser au premier étage avec 5 chambres à coucher au second, balcon de côté, chambre à bain, lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc.

Le côté du terrain est orné d'une barrière à claire-voie donnant sur la rue, est cultivé en joli jardin, avec plates-bandes, ovales, circulaires, où sont des fleurs et des plantes de choix ; les allées du jardin sont briquetées. L'allée latérale ainsi qu'une moitié de la cour de devant sont pavées en dalles, et le reste couvert en briques. La cour de derrière compte plus d'une douzaine de grands figuiers. Pour de plus amples informations, voir les plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 29 avril 1881.

Conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, portant un intérêt de 8 0/0 à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par une hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'assurance et d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant d'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.

30avril—30 mai7 14 21 28 juin4

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offre des avantages spéciaux dans les cas de prêts excédant cent dollars.

9jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Deuxième District,

No 107 rue Orléans, entre celles Remparts et Bourgogne.

Nos 215 et 217 rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St-Philippe.

No 177 rue Bourbon, entre celle Ste Anne et Dumaine.

Succession d'Adèle Macarty.

No 2788.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 28 mai 1881, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, en date du 21 avril 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir :

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste-Anne. Le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 11 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Bourgogne et 86 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Remparts et borné sur le côté vers la rue Bourgogne, par la propriété appartenant anciennement à Joseph Mets, sur l'autre côté par la propriété de Mme Charles Victor Foulon, et dans le fond par la propriété appartenant à Mlle Volant. La dite propriété a été acquise par la dite feue Adèle Macarty par achat de Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville le 8 juin 1860.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, connue comme No 107 de la rue Orléans et ayant au premier étage corridor, salon, salle à manger, vestibule fermé, sur le deuxième étage, escalier, deux chambres à coucher, vestibule et balcon en fer sur la rue, et une grande chambre et cabinet dans les mansardes, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 5 chambres et galerie de côté, cour pavée en briques, cave, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre Ste Anne et Dumaine, îlet borné par la rue Dauphine, côté nord-ouest, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face rue Bourbon, sur 84 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur, contigu, du côté de la rue Ste-Anne, à la propriété de Idaline Manadé, et de l'autre côté de la rue Dumaine, à la propriété de Wm. Lombard ou assignés. Ensemble avec les bâtisses et autres dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Adèle Macarty, a acquise comme suit : Les deux tiers indivis, par achat de Drausin Barthelémy Macarty et Mlle Céleste Macarty, par acte passé pardevant Charles Victor Foulon, notaire, le 5 juillet 1860 et l'autre tiers indivis, par héritage de sa défunte mère Henriette Pietro, et elle a été mise en possession de la succession de sa défunte mère, avec ses co-héritiers par jugement rendu par la 2me Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le — 1860.

Les améliorations comprennent une maison de résidence au bois à un étage avec mansarde, portant le No 177 rue Bourbon, et ayant des salons avec portes à coulisse, deux chambres à coucher, salle à manger, cabinet, etc., l'étage principal deux grandes et quatre petites chambres ou cabinets dans l'attic, aussi, une cuisine à un étage couverte en ardoise séparée de la maison principale, et ayant trois chambres, citerne, hydrant, cour carrelée de briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et St-Philippe, et mesurant 43 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne, 99 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté plus près de la rue St-Philippe à quelle profondeur elle se rétrécit à angle droit 11 pieds 8 pouces et 3 lignes et a une autre profondeur de 31 pieds, 130 pieds 7 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond borné d'un côté par la propriété appartenant à Sylvain Peyroux et Constance Peyroux et de l'autre côté par la propriété appartenant anciennement au Dr Alpuente. Etant la même propriété que la dite Mme Adèle Macarty acquise par achat de Drausin Barthelémy Macarty conformément à un acte passé par devant Joseph Lisbony, anciennement notaire en cette ville le 9 août 1856.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage et à deux corps de logis couverte en ardoises, Nos 215 et 217 rue Bourgogne, contenant à peu près 3 chambres de chaque côté, aussi, derrière chaque corps de logis une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, [illegible] Le tout conformément au plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 22 avril 1881.

Termes et conditions 1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité de NON ALIENANDO, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès [illegible] les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 avril—23 30 mai 7, 14, 21, 28

Terrain amélioré dans le Troisième District dans la rue l'Union, entre les rues Moralès et Urquhart.

Succession de John Pons. No 344.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI le 14 mai 1881 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre 1880 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville dans l'îlet No 217, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Union et Bagatelle sur le plan primitif dudit nouveau faubourg Marigny lequel plan est déposé en l'étude de L. T. Caire ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme la partie qui est le plus près de la rue Urquhart du dit îlet No 217, il a, au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—La moitié comptant, le reste d'un an de crédit, en un billet de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses, transférer la police d'assurance au porteur du billet et payer toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1880. Il devra, en outre, faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 16, 23, 30, mai 7 14.

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.

Bureau : coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Actif provenant des incendies,

à l'exclusion du capital payé	$ 9,881,426 21
Capital payé	1,228,200 00
Total de l'actif	$11,109,636 21
Montant réservé pour couvrir les réassurances et les pertes restantes	3,944,358 23
Excédant pour les porteurs de polices	$ 7,165,267 98
Pertes par l'incendie de Chicago, en 1871	$3,239,091
Pertes par l'incendie de Boston, en 1872	1,429,799

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes conférées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.

J. P. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.

NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.

PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.

PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident

JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.

N-lle-Orléans, 20 octobre 1880. 24 oct—1an

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allimy François Joseph	Huneux Mme née Meurisse
Audibert François	Jean Mme, bouchère
Antoine Martin	Le Rouzic Jean Marie
Aubergier Amet	Lacaze François
Barbero Jean	Laguillonie François
Boyer Auguste	Larcade Laurent
Bettinger Jean Baptiste	Lafont Joseph
Bonnett Henriette	Laporte Joseph
Billmann Philippe	Labarrère Armand
Blondeau Louis	Legrand Jules Numa
Bertrand Eugène	Lamy Charles
Courtiade Eugène	Michel Léopold
Chaubet Jean	Monneton Catherine
Chauveau Louis	Marias Baptiste
Castex Paul et Marie Anne	Majastre Pierre Martin
Chatelain Catherine	Olard Etienne
Cassé Bertrand	Peterson Mme Marck née Madalon Hetty
Chevagneux Etienne	Peterson Napoléon et Philomène
Durand Alphonse	Pequinot Augustin
Dumecuil Benjamin	Philastre Eugène
Daujan Bernard	Pence Pierre
Dumist Louis	Piet Antoine
Douard Jean François	Rivoal Marie
Dessens Jean	Rocques Jean Baptiste
Ducoin Marc	Robert Edmond
Fischard Emile	Rolland Ernest
Flain Julien	Reisseguier Louis
Fluschmann Thérèse	St Martin Joseph
Faudouas Prosper	Sauparin Bernard
Fontaine François	Sales Clément
Grelé Jean	Setzber Rose
Grumback Max	Souchet Marie Victoire
Guilleu Cadonier Auguste	Troch Vincent
Gène Mme Vve	Tessaraud Jacques
Guignon Stanislas	Wangen Jean Baptiste
Hulin Pierre	
Horny Illuminé	

La Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1881,

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

11 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.

Propriétés améliorées des 1er et 2me Districts.

No 107 rue Melpomène, entre Prytanée et Camp.

No 330 rue Dumaine, entre Roman et Prieur.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite.

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Melpomène, Thalie, Camp et Prytanée, mesurant 32 pieds 9 pouces 4 lignes de face rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 1 ligne de largeur à l'arrière, 128 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue Prytanée, et 147 pieds 11 pouces 2 lignes de l'autre côté.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence en bois à un étage confortable, désignée par le No 107 de la rue Melpomène, ayant 6 chambres au rez-de-chaussée, mansarde et dépendance ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Roman et Prieur, mesurant 44 pieds 10 pouces et 5 lignes de face rue Dumaine, 42 pieds de largeur derrière, et une profondeur régulière de 146 pieds, le tout selon un plan de D. E. Seghers, à la Bourse actuellement.

Les améliorations comprennent la jolie maison de résidence pour famille bien connue portant le No 330 de la rue Dumaine, couverte en ardoises, ayant 5 grandes chambres et cabinets, la bâtisse de derrière ayant 3 chambres et une autre bâtisse de dépendance ayant 4 chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, allée pour voiture, corridor, jardin, etc, etc. Cette propriété mérite bien l'attention de ceux qui cherchent une maison confortable dans un quartier agréable et respectable.

Conditions : Une moitié comptant ; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement complet, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant faire assurer les propriétés pour un montant égal aux billets fournis, rembourser les primes non échues, assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

8mai.—

Un bon emplacement et résidence de valeur dans le Deuxième District.

Coin Chemin du Bayou et la rue Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Villeré, Robertson et le Chemin du Bayou, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et la rue Villeré, mesurant 11 pieds 1 pouce de face au Chemin du Bayou, 30 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 72 pieds de profondeur et face à la rue Villeré et 77 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre côté.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant deux chambres et corridor dans chacun des étages, galerie sur le chemin du Bayou et la rue Villeré. Attenant au corps de logis une maison en bois à deux étages ayant deux chambres et une cuisine à deux étages avec quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, toutes les clauses usuelles. [illegible] un dépôt de 10 0/0 devra être fait sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. A. Bienvenu notaire, aux frais des acquéreurs.

8mai

Une propriété de grande valeur dans le Troisième district.

Coin des rues Union et Grands-Hommes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, le 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété de valeur ci-après décrite

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Union, [illegible]

Termes et conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de un an en billets portant hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, [illegible]

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur. 8 mai—

No 144 rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne, la maison de résidence en briques à deux étages avec attic.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 14 mai 1881 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, au plus fort enchérisseur.

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourgogne et Remparts et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 1 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse, sur une profondeur de 66 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec attic, [illegible] La maison porte le numéro municipal 144 rue Toulouse.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraire d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des billets en partie, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal à celui des billets fournis, rembourser les primes non échues, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1881, en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. A. Bienvenu, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mai—

VENTE PEREMPTOIRE

D'une Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

Nos 339, 341 et 343 rue Conti, entre celles Roman et Prieur.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane—

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, St Louis, Roman et Prieur. La dite portion est composée de 2 lots de terre, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan particulier annexé à un acte de vente de Henry Asts à Henry Sanger, passé pardevant Michael Hahn, alors notaire en cette ville, le 17me jour de mars 1860, mesurant (au pied américain) 54 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la bâtisse en bois, à trois corps de logis, à un étage et couverte en ardoises, avec allée à chaque corps de logis et contenant 2 chambres dans le corps principal de la bâtisse, et une cuisine en bois à un étage, couverte en ardoises, contenant 2 chambres, cuve, lieux d'aisance etc. Le tout en bonnes conditions et bien réparé, et connu par les Nos municipaux 339, 341 et 343 de la rue Conti.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement des billets ou une portion et toutes les autres clauses. Les acquéreurs devront assurer la propriété pour un montant suffisant à couvrir la partie du prix non payé, et de transférer les polices d'assurance et devront rembourser les primes non expirées ; les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères le paiement des taxes dues et exigibles en l'année 1881, les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs. 8 mai—

Propriété désirable à vendre.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 14 mai 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages avec vérandah, corridor, salons, arches doubles, chambre à manger, dépendances, etc, puis chambre à coucher, cuisine, chambres à domestiques, cuve etc, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Robertson et le Chemin du Bayou, mesurant 24 pieds 4 pouces de face à la rue Claiborne, 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, sur 118 pieds de profondeur, conformément à un plan qui peut être vu à la dite Bourse avant la vente.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un an avec huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles d'honoraire d'avocat, transfert d'assurance etc, garantie par hypothèque spécial et privilège et lien de vendeur.

Acte de vente par devant le notaire désigné par le vendeur au moment de la vente.

5 mai—5,8,10,12,13,14.

Biscontau Frères,

L'angle des rues Bayou et Broad.

GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine son et graines de coton, etc, à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

14 nov—1an.

L'Ab…

Premier…

W…

G…

Tous les…

FOR…

Grands…

Mardi, J…

Dr. J.

FEU…

Père…

ALB…

Martial … puis, avec le … —Je ne … un failli est le … nête homme. … —Pourquoi … toi de grâce, … prends plus. … —Si la … banqueroute ? … rance ! Qui a … —Lui-même. Il y eut un … sa tête entre … l'écrasait … Quand il … était très pâle. —M. Jordan … ne voix … homme aimé ; … soit pas un … —Sais-tu ce … routier ? … Non, tu ne … prudence … pas de …